

Françoise Gasparri

## ÉCRITURES LIVRESQUES ET ÉCRITURES DIPLOMATIQUES

Lorsqu'on aborde la question des écritures médiévales, et plus particulièrement des écritures de documents, on aborde, *volens nolens*, des questions qui sont réputées relever d'une discipline appelée communément la Diplomatique, et l'on a le sentiment – quand on n'en reçoit pas le reproche explicite – de sortir du sujet et d'avoir un esprit quelque peu éclectique. Il convient, à ce moment-là, de faire un rapide retour sur le passé et de voir comment ont été traitées dans le temps l'une et l'autre catégories d'écriture, au sens large du mot: acte d'écrire et, ce faisant, de fabriquer un objet archéologique que l'on est bien obligé d'appeler, dans tous les cas, un *manuscrit*.

La tradition veut à tout prix attribuer à J. Mabillon la fondation de la diplomatique comme celle de la paléographie. En fait, il faut renoncer à assigner à ces deux disciplines, qui n'en formaient d'ailleurs qu'une (*De re diplomatica*), une date de naissance précise. Nous savons tous qu'en remontant beaucoup plus haut au Moyen Age, on trouve des théories sur la classification des écritures, aussi bien pour les livres (inventaires des bibliothèques) que pour les documents (inventaires d'archives): dans beaucoup de cas, les inventaires de livres et de chartes ont été faits par le même personnage<sup>1</sup> ce qui a abouti à la formation d'une idéologie et d'une terminologie communes à tous les types d'écriture, quel qu'en soit le support. D'autre part, dans un autre domaine de l'histoire de l'écriture, celui des praticiens, maîtres d'écriture et calligraphes (qui étaient en même temps indifféremment des scribes de chancellerie ou des copistes de livres professionnels), on envisage aussi ensemble les écritures des chartes et celles des livres.

Sans s'arrêter aux premiers érudits (H. Conring ou Papenbroch), on peut considérer que c'est Mabillon qui a mis le plus clairement face à face, au livre XI du *D.R.D.*, les deux familles d'écritures, avec une documentation beaucoup plus diplomatique que livresque et des préoccupations surtout d'historien. Dans cette perspective des relations entre écriture des chartes et écriture des livres, quelles ont été les réactions au *D.R.D.*?

En France, il y a toujours un déséquilibre en faveur des chartes dans l'œuvre de P. Germon (*De veteribus regum Francorum diplomatibus*); mais ce qui est original dans cet ouvrage, c'est que pour la première fois on y propose de rapprocher les

deux sources documentaires que représentent les chartes et les manuscrits, de les éclairer et de les critiquer l'une par l'autre, et d'avancer de cette façon dans la connaissance paléographique.

En Italie, il faut nous arrêter quelques instants au marquis S. Maffei, non pas pour rappeler sa querelle avec les Bénédictins au sujet des classifications d'écritures<sup>2</sup>, mais pour évoquer cinq de ses arguments qui entrent directement dans notre sujet:

1° la pauvreté de la documentation, sur laquelle, pourtant, on n'hésite pas à échafauder des théories; d'où:

2° la nécessité de recourir à tous les types de sources afin de pouvoir dater et juger plus sainement un document.

3° Il ne faut en aucun cas séparer l'écriture par genres parce que, d'une part, elles procèdent toutes d'un fond commun (les différences n'étant qu'accidentelles), et que, d'autre part, l'on se trouve le plus souvent confronté à des manuscrits où les différents genres d'écriture sont mélangés ou se succèdent de façon homogène et sans rupture. Le concours de différents genres d'écriture dans un même document est évidemment l'argument le plus convaincant pour notre propos: voilà donc condamné<sup>3</sup> le système de séparation des disciplines suivant la nature du support ou celle du texte transcrit. Pour Maffei, il y a seulement trois réalités importantes: majuscule, minuscule et cursive; encore sont-elles étroitement imbriquées.

4° Maffei propose de considérer l'écriture non pas comme une activité achevée, mais «nel suo farsi».

5° Il dénonce chez Mabillon une documentation unilatérale, celle des chartes et des documents, qui compromet l'objectivité scientifique du chercheur.

Le contenu de la riposte à Maffei que représente le *Nouveau traité de diplomatique* est en substance le suivant: les Bénédictins dénoncent le danger qu'il y aurait à s'en tenir à la seule distinction proposée par Maffei, entre majuscule, minuscule et cursive, car «le passage serait alors fréquent des marbres aux manuscrits, des diplômes aux bronzes: de là naîtrait la confusion et le désordre»; alors qu'en classant par genre, espèce, nature du support, les Bénédictins ont mis chaque catégorie dans une boîte fermée. C'est la séparation officielle des disciplines.

Quelle est, à la lumière de ces quelques jalons historiques, la situation actuelle dans les différents pays?

En Allemagne, deux événements fondamentaux: la fondation de la société qui va publier les *Monumenta Germaniae historica*, et l'apparition consécutive d'une dynastie de grands paléographes (Traube, Wattenbach, Lehmann et Bischoff) qui, grâce à une puissante tradition des études diplomatiques et grâce à ces immenses corpus que représentent les *M. G. H.*, ont réussi à maintenir à la paléographie son unité et son rôle de discipline historique et diplomatique à la fois.

En Italie: l'école italienne a tout naturellement bénéficié des directives imprimées par le marquis Maffei: études des chartes et des manuscrits sont étroitement liées dans les travaux de Cesare Lupi, Andrea Gloria, surtout Schiapparelli, Federici (Monaci, Bartoloni) et enfin Cencetti qui, grâce à une immense culture, a tenté avec bonheur de débrouiller les filiations complexes des types d'écritures, et a en-

gendré toute une génération de «paléographes-diplomatistes» qui enseignent aujourd'hui dans diverses universités italiennes en mélangeant très heureusement les deux «disciplines».

En France: après une longue période où la paléographie a gardé une orientation multiple, avec les travaux de Chassant, Chatelain, Prou, Giry, les publications de Delisle dans le domaine des chartes comme des manuscrits, et certaines études de Ch. Samaran, la paléographie a pris un tournant décisif avec l'entreprise du CMD, commencée il y a bientôt trente ans, et délibérément et exclusivement axée sur l'étude des manuscrits *stricto sensu*, au détriment de tous les autres types de documents écrits.

Nous sommes donc aujourd'hui à la croisée des chemins entre une tradition de recherche récente, à support essentiellement littéraire, et un besoin de plus en plus grand d'élargir le champ de la recherche à une dimension véritablement humaine; c'est-à-dire à envisager l'écriture comme un fait, d'une part, individuel, de psychologie, de physiologie, d'esthétique même, mais également un fait éminemment social et même politique. Il n'est pas nécessaire de s'attarder ici sur l'importance, reconnue par tous, des travaux de Jean Mallon, dont nous tous savons apprécier la portée et lire les engagements scientifiques qu'ils sous-tendent. Il reste qu'aujourd'hui on ne peut plus se contenter d'accumuler le savoir, mais que nous avons le devoir de le transformer.

A la question traditionnelle, à laquelle les instruments de travail existants répondent déjà en partie: comment a-t-on écrit et quelles sont, dans chaque pays et à chaque époque, les différentes formes de l'écriture? – il faut maintenant en ajouter beaucoup d'autres, qui engagent de multiples domaines de la vie humaine: qui dans la société antique, médiévale et même moderne, sait écrire; qui a besoin d'apprendre à écrire; dans quelles conditions écrit-on; et enfin quel pouvoir social et politique confère, dans la société médiévale en particulier, le fait de savoir écrire; par conséquent, quel est le rôle et le pouvoir du monument écrit, quelle qu'en soit la nature, dans cette société? Voilà les multiples interrogations auxquelles nous devons faire face aujourd'hui.

Ce besoin de reconsidérer l'acte d'écrire, fondamental dans l'histoire humaine, sous un angle qui embrasse tout l'homme, se fait maintenant sentir, encore timidement, il est vrai, en France et dans les autres pays européens, depuis quelques années: beaucoup d'articles épars, récemment publiés dans diverses revues savantes, en témoignent, et signalons surtout la création de la revue *Scrittura e Civiltà*.

Je poursuis, pour ma part, depuis de nombreuses années, un combat que je qualifierais d'obstiné, puisque sans moyens et depuis longtemps toute seule, pour la prise en compte par les paléographes français, et par le C. I. P. qui en est l'expression officielle, de tous les documents écrits, quelle qu'en soit la nature et les supports. Pour ce qu'il est convenu d'appeler les inscriptions, nous commençons à disposer d'un matériel élaboré extrêmement précieux: le *Corpus des inscriptions médiévales* constitué par R. Favreau et son équipe de Poitiers, qui est pour tous les paléographes un instrument de travail et de référence précieux. Restait donc tout le domaine des chartes et documents, pour lequel a été entrepris un corpus: le Cor-

pus des documents jusqu'à l'année 1220. Pourquoi 1220? D'abord parce qu'il fallait bien s'arrêter quelque-part et à la limite du raisonnable en ce qui concerne le volume du matériel; ensuite, parce que cette date représente une limite extrême au-delà de laquelle, en schématisant, bien sûr, l'écriture des livres et celle des documents recommencent à vivre une vie séparée, après une interruption de quatre siècles. Ce sont précisément ces quatre siècles qui m'ont paru devoir être étudiés en priorité, puisque la réforme carolingienne a créé l'unité graphique entre tous les documents et que la comparaison des uns aux autres peut donc se faire de la façon la plus fructueuse. L'élaboration de ce Corpus donne donc un dossier illustré – ou peut donner un dossier illustré, pour peu qu'on se décide à faire faire les photographies – de la production écrite non littéraire de chaque chancellerie, chaque bureau, c'est-à-dire le plus souvent chaque *scriptorium*. La chose est d'autant plus intéressante, soulignons-le en passant, que j'ai pu rassembler en particulier une énorme documentation sur les chancelleries laïques qui, jusqu'ici et en France, n'ont pratiquement jamais été étudiées et qui peuvent nous éclairer beaucoup sur les mécanismes sociaux de l'écriture et sur l'alphabétisation.

L'examen graphique des documents permet de poser une question fondamentale, à laquelle on peut apporter une série de réponses, toutes très éclairantes pour l'histoire de l'écriture: lorsqu'une personne, morale ou physique, ecclésiastique ou laïque, devait faire établir un acte, à qui s'adressait-elle?

1° A son bureau d'écriture, et jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle au moins, pour les personnages les plus importants, ce sont le plus souvent des personnalités de haut rang qui établissent les actes: entourage permanent de l'expéditeur ou personnes de passage sachant parfaitement rédiger et écrire. D'où plusieurs types d'écriture possibles:

a) écritures spontanées, courantes, élégantes et naturelles des hommes cultivés;

b) écritures très calligraphiques d'un bureau très conscient de la solennité due à la personne de l'expéditeur, au «patron» pour lequel il travaille. On peut donc suivre, à travers l'examen de l'écriture, l'importance du personnage, la qualité de son entourage, ses moyens en personnel, l'ascension ou la régression, au fil des ans, de son pouvoir: c'est donc un excellent miroir socio-politique et culturel.

2° Au destinataire: c'est le cas le plus fréquent jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et pour toutes les catégories d'expéditeurs: on peut en tirer plusieurs observations significatives:

a) sur le choix du type d'écriture adopté par le bénéficiaire pour donner le plus d'importance possible à l'acte qu'il a sollicité: d'où le rôle juridique et idéologique du type graphique choisi, à étudier bien entendu avec le contenu de l'acte;

b) sur le facteur économique dans la fabrication d'un document écrit: dans quelles circonstances est-ce au bénéficiaire d'en faire les frais; quel est le coût du parchemin?

3° A un tiers: on serait tenté de croire que seules les personnes (physiques ou morales) de peu d'importance ou peu fortunées, ne disposant pas d'un personnel de scribes, on fait appel à ce moyen. Il n'en est rien. Cela s'est pratiqué jusque et y compris à la cour du roi de France et en plein XII<sup>e</sup> siècle: on fait généralement ap-

pel à un bureau d'écriture, un scriptorium réputé pour l'excellence de son écriture comme de son style rédactionnel, ou parfois aussi, plus personnellement, à quelque moine cultivé d'une abbaye amie. On a alors toutes les chances d'avoir affaire à des écritures très élégantes, des plus calligraphiques aux plus spontanées.

Dans tous les cas, on rencontre donc toute la gamme des écritures:

- Écritures calligraphiques: celles des scribes qui transcrivent sur une feuille de parchemin un acte déjà rédigé qu'il leur suffit de copier lettre par lettre, en suivant les traditions graphiques du bureau d'écriture dans lequel ils travaillent: soit écriture de chancellerie artificielle à fioritures, soit écriture de livre, calligraphique (*scribere artificialiter*) et dans ce cas la comparaison avec les manuscrits permet des identifications précieuses et sûres (écritures superposables).

- Écritures courantes et habiles d'hommes cultivés qui rédigent et écrivent eux-mêmes les chartes: ces écritures se retrouvent, et plus souvent qu'on ne pense, dans les manuscrits des mêmes établissements, dans le texte ou dans les notes, et permettent d'y voir la main de personnages qui sont plus que des copistes (*scribere magistraliter*).

- Écritures simples, courantes, rudimentaires et souvent maladroitement qui trahissent la position sociale modeste de l'expéditeur (jusqu'à l'acte privé), et qui donnent une idée de l'écriture médiévale réduite à sa plus simple expression, à ses éléments fondamentaux. C'est ce qui en fait le prix, et c'est de cette écriture-là que l'on devrait partir, car il s'agit de l'écriture telle qu'on l'apprenait à l'école.

C'est donc toute l'évolution de l'écriture, depuis l'école élémentaire jusqu'au manuscrit d'érudit, en passant par les voies moyennes du petit notaire de province ou du moine illettré qui dessine chacune de ses lettres suivant l'*ars mechanica*, que nous offre l'étude des documents. Parallèlement, cette étude nous permet de lire, derrière chaque écriture, en filigrane, les conditions psychologiques, culturelles, sociales et politiques de ceux qui les ont produits et suscités. Peut-on encore soutenir aujourd'hui que, ce faisant, on ne fait que de la diplomatique?

Discussion p.81.

## BUCHSCHRIFTEN UND URKUNDENSCHRIFTEN

Der Handschriftenforscher, der sich mit Urkundenschriften befasst, scheint sich eigentlich in einem fremden Gebiet, der «Diplomatik», zu bewegen. Es ist aber zu prüfen, wie in der Vergangenheit die Buchschrift und die Urkundenschrift betrachtet wurden, also zwei Arten zu schreiben und dabei einen Gegenstand herzustellen, den man in beiden Fällen eine «Handschrift» nennen muss.

Schon lange vor Mabillon (zu dessen Zeit «Paläographie» und «Diplomatik» noch eine einzige Disziplin bildeten) wurden Buch- und Urkundenschriften klassifiziert, z. B. in Inventaren von Büchern und Urkunden, wie sie schon im 12. Jahrhundert aufgestellt wurden, oft von einer Person und mit einer einzigen Terminologie. Auch für die Schreibmeister des Spätmittelalters waren Buch- und Urkundenschrift nicht getrennt. Erst seit Mabillon liegt in Frankreich das Hauptgewicht auf den Urkundenschriften.

Gemäss dem Italiener S. Maffei zwingt uns die geringe Zahl der Quellen zur Schriftgeschichte dazu, alle Typen von Quellen zu verwerten, zumal sie aus demselben Grundstock hervorgegangen sind und sich auch in den Hss. oft vereint vorfinden. Damit war die Trennung der Disziplinen

nach Schriftträger oder Inhalt im Jahr 1730 bereits verurteilt, noch bevor der «Nouveau Traité» erschienen war, in welchem diese Trennung gründlich vorgenommen wurde durch Zuweisung jeder Schriftart zu einem gewissen Bereich, im Zeichen eines neuen strengen Ordnungswillens.

Seitdem haben in Deutschland die Schulen der Monumenta oder Ludwig Traubes im Gegensatz zur Systematik Mabillons die Einheit der Paläographie zu wahren gewusst und insbesondere die Paläographie stets als auch historische und philologische Disziplin verstanden. In Italien ist das Studium von Buchschrift und Urkundenschrift immer eng verbunden geblieben; und im 19. Jahrhundert auch wieder in Frankreich (über L. Delisle bis zu Ch. Samaran), bis mit der Gründung des CMD die entscheidende Wende zugunsten der Buchhandschriften stattfand, unter faktischem Ausschluss aller anderen Schriftstücke.

So stehen wir heute am Scheidepunkt zwischen einerseits einer neuen, auf die Buchhandschriften ausgerichteten Forschung und andererseits einem wachsenden Bedürfnis, dem Verständnis von Schrift ganz allgemein eine neue Dimension zu geben: einerseits eine individuelle (psychologische, physiologische, ästhetische), andererseits eine soziale und politische. Zu der traditionellen Frage, wie die Formen der Schrift je nach Land und Zeitpunkt waren, kommen jetzt neue: wer schrieb, wer brauchte schreiben zu lernen, unter welchen Umständen schrieb man, welche Macht bringt das Schreibenkönnen, was ist die gesellschaftliche Bedeutung des Geschriebenen? Diese neuen Fragestellungen gewinnen seit einigen Jahren an Bedeutung (vgl. z. B. die Zeitschrift «Scrittura e Civiltà»).

Ich selbst setze mich seit Jahren dafür ein, dass alle geschriebenen Zeugnisse in die Forschung einbezogen werden. Für die Inschriften entsteht jetzt das *Corpus des Inscriptions médiévales*. Auch für die Urkunden ist ein Corpus im Entstehen, für welches die Zeitgrenze von 1220 gesetzt worden ist, einmal wegen der Masse des Materials, sodann weil im Laufe des 13. Jahrhunderts die Schrift der Bücher und jene der Urkunden wieder ein getrenntes Leben zu führen beginnen. Die Zeit vom 8. zum 12. Jahrhundert soll mit Vorzug studiert werden, weil hier der Vergleich beider Schriftarten am fruchtbringendsten ist. Ein Corpus der Urkunden kann also die nichtliterarischen Produktion aller Scriptorien zum Gegenstand haben, namentlich die weltlichen, die bis jetzt in Frankreich noch kaum erforscht sind.

Für die Schriftgeschichte bedeutsam sind die Antworten auf die Frage: an wen wandte sich eine (geistliche oder weltliche) Instanz oder Person, um eine Urkunde schreiben zu lassen? An die eigene Schreibstube – wenn die Urkunden von hochgestellten Persönlichkeiten ausgehen, in deren Umgebung sich stil- und federgewandte Fachleute fanden, welche die flüssige Schrift des Gebildeten schrieben, oder die kalligraphische Schrift einer Instanz, welche die Stellung des Auftraggebers erkennen liess. Oder an den Empfänger – das ist der häufigste Fall im ganzen 12. Jahrhundert. Die Schrift zeigt dann die Bedeutung, die der Empfänger der Urkunde beimass, und die Mittel, die er dafür aufwendete. Oder schliesslich an Dritte – sogar die Könige wandten sich z. B. an dafür berühmte Abteien. In allen drei Fällen begegnet man einer ganzen Skala von Schriften: der kalligraphischen des Kopisten, geprägt vom Stil einer Kanzlei oder eines Scriptoriums, welcher oft Identifikation mit Buchschriften ermöglicht; der gewandten des Gebildeten, der selbst den Text redigiert, und die man ebenfalls in Büchern und Notizen desselben Klosters wiederfindet; und der einfachen, manchmal ungelenten des privaten Schreibers, die uns zeigen kann, was man in der Schule an Schrift lernte. So zeigen uns die Urkunden die ganze Skala der Evolution der Schreibkunst, zugleich mit den sie bestimmenden Faktoren.

Diskussion p. 94.

- 1 Voir l'exemple de Saint-Victor au 12<sup>e</sup> siècle, dans F. GASPARRI, «Le scribe 'G', archiviste et bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Victor au 12<sup>e</sup> siècle», *Scriptorium* XXXII, 1983<sup>1</sup>, p. 92–97.
- 2 Il en a été discuté au Colloque du Comité International de Paléographie en 1975 à Vienne.
- 3 Une condamnation même par anticipation puisque, en 1730, date de l'*Istoria diplomatica*, le *Nouveau Traité de Diplomatique* n'était pas encore écrit, un traité qui durcira encore considérablement les positions.